[illegible] reclamer.

[illegible] pas à nous [illegible] se développe [illegible] tout pas dégoût où [illegible] nos frais d'intérêts et d'amortissement [illegible] en même temps que nos frais d'exploitation, tout en vendant l'électricité [illegible] prix notablement inférieur à celui [illegible] dans les grandes villes. Si nos évaluations étaient forcément incertaines et nos [illegible] nécessitées pendant les années du [illegible] nous sommes fondés aujourd'hui à vous soumettre des propositions raisonnées et qui, [illegible] parfaitement, se réaliseront.

[illegible] estimons les recettes à 75.000 francs, et les dépenses à 59.886 fr. 20.

Sans doute, cet écart en hausse des recettes [illegible] encore insuffisant pour couvrir les frais du premier établissement et d'amortissement [illegible] on peut estimer à environ 30.000 francs; mais patience, ce train dont vont ire choses, nous n'aurons plus longtemps à attendre pour y retrouver notre compte.

Société de Géographie

Par suite de circonstances particulières mais qui n'engagent en rien sa responsabilité, ni celle du conférencier, le Comité de la Société de Géographie informe à regret ses sociétaires que la conférence sur le Rhône de Genève à Lyon que devait donner dimanche soir, 31 décembre, M. Paul Van Hoecke, publiciste ne pourra avoir lieu à cette date.

Cette conférence a du être reportée au dimanche 11 janvier 1906.

Concours international d'Orphéons en 1906

Le Jury chargé de juger les œuvres chorales pour le concours international d'orphéons en 1906, a terminé ses travaux.

Le concours de compositions chorales a réuni 154 ouvrages pour les 4 divisions, [illegible] 1re division ; 34 pour la 2e ; 43 pour la 3e ; 51 pour la division supérieure et d'ensemble.

Les compositions admises par le jury comme chœurs imposés sont les suivantes :

Pour la troisième division : *Gloire à Sitène* de M. Bagnolet, de Paris ; en seconde division : *Hirondelles et Proserits* de M. Soulies, de Paris ; en 1re division : *Après le Combat* de M. Florentan Duysburghe, de Bruxelles ; division supérieure : *Les Rêves* de M. Pierre Kinc, de Paris ; division internationale d'honneur : *L'Heure promise* de M. Albert Dupuis, de Bruxelles.

Nouveau Quartier de la Gare

VENTE DE TERRAINS

L'Administration municipale a l'honneur de faire connaître son intention de mettre en adjudication publique, dans le courant de janvier 1906, quelques-unes des parcelles de terrain du nouveau quartier de la Gare, si des offres acceptables lui sont faites.

Les amateurs sont en conséquence invités à adresser leurs offres, avant le 5 janvier prochain, à l'Hôtel de Ville, à M. Salembier, Adjoint au Maire. tj.—5068

La fraude

Les préposés des douanes de la brigade mobile ont arrêté hier le nommé Albert Berbaghs, 26 ans, mineur, sans domicile fixe, qui était muni de 10 kilos de café vert, valeur 30 francs, qu'il tentait d'introduire en fraude. Le contrebandier a été remis à la gendarmerie.

Accosé par un fût de vin

Un domestique au service de M. Irénée Fourré, caminonier, M. Ernest Desplechin, 46 ans, avait conduit vers 5 h. 1/2 du soir, un fût de vin au domicile de M. Désiré V..., boucher, rue du Vélodrome, 79.

Tout procédant à la mise en cave, on câble fut passé autour de la fusille et l'extrémité de ce câble était tenue par M. V... et son garçon boucher, tandis que M. Desplechin, placé dans les escaliers de la cave devait le tonneau, guidait le descente.

Soudain le câble se rompit. Le tonneau de vin dégringola, entraînant l'infortuné domestique qui se trouva pris au dessous.

Dégagé non sans peine de ses fâcheuses attention et remonté dans la maison, la blessé reçut les soins de MM. les docteurs Beslique et Debuchy, qui constatèrent une fracture de la jambe gauche au dessus de la cheville, une blessure au talon et une autre à la tête.

M. Desplechin a ensuite été reconduit en voiture à son domicile, rue de Guisnes, cour St-Louis, 4.

L'incapacité de travail sera de trois mois au moins.

Etablissement du Bains

A l'occasion des Fêtes de la Nouvelle Année, l'établissement municipal des Bains sera ouvert le dimanche 31 décembre comme les dimanches, mais il sera fermé lundi 1er janvier.

Théâtre Municipal

Pierre Lavertier, direction : A. Vignier. — Dimanche 31 décembre, en matinée : *Gillette de Narbonne*, opérette en 3 actes, musique d'Audran. Mme Edmée remplira le rôle de Gillette ; M. Castrix, le comte Roger ; Mme Castrix, Rosita ; M. Flavien, le roi Raoul ; M. Ledux, Olivier ; M. G. Rosée, Griffardin.

Le spectacle commencera par : *Pierrot peut*, opéra-comique en 1 acte, musique de Grétel.

La location sera ouverte jusqu'à dimanche à midi. — Dès ce soir à 8 h. 1/2, *Pierrot*, pièce à la Théâtre.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures.

Accidents de Travail

— M. Henri Deschaman, 45 ans, tisserand chez MM. Stoc et Vienne, rue des Carliers, a été blessé au gros orteil du pied droit par la chute d'une porte-01. Docteur Vergiotena, de Mouscron, 8 jours.

— M. Jules Cloquet, 22 ans, déchargeur de camion au service de M. I. Poutré, entrepreneur de transports, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une caisse de savon. Docteur Playoust, 9 jours.

— M. Jean Dellemmes, 19 ans, manœuvre au service de M. Aculin Renaut, entrepreneur à Wattrelos, a été blessé à la jambe droite au chargement du tonneau au dépôt de la Compagnie du Chemin de fer. Docteur Boulgne, 10 jours.

— M. Alphonse Cavelier, 26 ans, souvreur au service de M. Beaucrne, entrepreneur, a été blessé à l'auriculaire gauche par la chute d'une poutre, au travaillant à l'établissement de Mme veuve Fucou Lemaire, rue de Roubaix. Docteur Ledun, 10 jours.

— M. Jules Waterbley, 29 ans, maçon chez M. Léonard Wetzler, teinturier-apprêteur, rue Verte, a été blessé à un doigt en chargeant des pièces de bois. Docteur Bourgeois, quelques jours, sans complications.

—Chez M. Alphonse Six, filateur de laines, Mesdames Marie Varse, 39 ans, cardeuse, s'est tirée un effort en soutenant un panier de bobines sous la main. Docteur Vienne, 10 jours.

— Mlle Zaïma Balcan, soigneuse chez M. Dentumbes-Grau, filateur, rue des Carliers, a reçu une blessure de poum gauche en actionnant son métier. Docteur Vienne, 10 jours.

Brasseria des Familles

14 rue de Tourcoing et 6, place des Halles, Tourcoing

FÊTES DE L'AN. — Dimanche 31 décembre 1905 et lundi 1er janvier 1906 : Concerts de Gala.

Mlle Laurent diction à vois ; M. Teverrier, comique à transformations ; Mlle Deval, comique excentrique ; M. Mumejan, comiq transformist ; les Gil d'Or, excentriques chanteurs et danseurs ; Canta Lus, créatrice des chansons humoristes et transformations multicolores. — Le grande attraction sensationnelle : Fortunio et ses 4 lions, avec le concours de Joe dans son exercice du Cercle de la mort. tj.

Etat-Civil

Naissances, du 29 décembre. — Debrou Georges, rue de la Passerelle, 17 — Spebrouck Augustine, rue des Plats, 97 — Calleau Lucienne, rue Achille-Testelin, 124.

Décès. — Vanlerbergès Jean, 10 mois, rue Achille-Testelin, 204 — Beuchart Louis, 80 ans, rue de Tuetin, 24 — Levaugle Jeanne, 3 ans, rue du Brun-Pain, 118 — Jouvenel Henri, 71 ans, rue Amiral-Courbet, 79. — Dewaele Marie, 36 ans, rue du Levant.

SEGLIN. — A l'occasion du jour de l'An, l'Administration municipale recevra, à la Mairie, le vendredi, 31 décembre, de dix heures et demie à midi.

LANNOY. — *Musique municipale*. — Le bouquet de Sainte-Cécile de la musique municipale aura lieu demain dimanche 31 décembre 1905, à 3 heures de l'après-midi, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

SAINGHIN EN MÉLANTOIS. — Une bande de malfaiteurs inconnus a cigonlé aux passages dans la localité par une série d'exploits, bouleversement, peu conséquents.

Désirant, sans doute tirer le révoilon à bon compte, ils ont dévalisé les clapiers et les poulaillers de Mme Fidéline Mauffes, avenue du rimaliers. Ossion Tournemelin, route d'Ascq, et de Ghislaine Obert, rue du Château. Le gendarmerie de Cysoing est descendue sur les lieux.

BOURGHELLES. — Nous avons relaté cet jours dernier, un vol de chaises commis au préjudice de M. Darras, négociant, route de Saint-Amand, par une jeune fille de la localité, Marie M..., âgée de 14 ans, qui fut de ces faits l'objet d'un procès-verbal. M. le juge d'instruction Coupilleud a entendu la prévenue dans son robinet. De ces constatations, il semblerait que la jeune M... n'a pas conscience de l'acte dont elle s'est rendue coupable. Elle sera du reste soumise à l'examen d'un médecin aliéniste.

CYSOING. — En sortant de son domicile Mme Marie Henno, ménagère, rue du Bois, est tombée sur une bronette placée devant sa porte, que l'obscurité empêchait d'apercevoir. Dans sa chute la pauvre femme s'est grièvement blessée à la tête.

Etat-civil. — Naissances. — Marcel Delesalle.

Mariage. — Entre : Julien Ourion et Charlotte Duiou.

Décès. — Jean Barbé — Marie Delourme — Gabriel Procureur — Victoire Ledhet — Marguerite Wibert — Paul Delapouille.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

UTILES CRÉATIONS

La loi du 9 avril 1898 a pour but de remédier en partie aux conséquences des accidents produits par l'outillage si compliqué de l'industrie contemporaine ; la loi du 12 juin 1893 et le décret du 10 mars 1894 en sont appliquées à spécifier les mesures à prendre pour assurer autant que possible l'hygiène et la sécurité des ouvriers et manufactures ; ils ont prescrit également les précautions nécessaires pour diminuer le danger des machines.

Les plus sérieux résultats ont déjà été obtenus grâce à l'action persévérante et incessante des inspecteurs du travail d'un part, à celle de la loi de 1898 qui rend les accidents particulièrement onéreux et surchargée d'entant les frais de production de l'entre ; nous saluons avec joie une création qui nous paraît destinée à diminuer certainement le nombre des accidents, nous voulons parler de l'installation, au Conservatoire des Arts et Métiers, d'un musée de prévention des accidents de travail et d'hygiène industrielle.

La première organisation de ce genre fut installée en 1883 à Zurich par les inspecteurs fédéraux des fabriques ; elle était composée de modèles, de dessins, de photographies. L'exemple donné par la Suisse a été bientôt suivi, et en 1891 l'association pour l'accroissement manufacturière des Pays-Bas fonda à Amsterdam, dans un local fourni par la ville, un musée d'appareils protecteurs et d'hygiène industrielle. — En 1898 Vienne, à son tour, possède soit musée dû à l'initiative du docteur Franz Minaika, qui organisa une association dans le but de créer des collections d'appareils de protection, des prix pour leurs inventeurs, des expositions de modèles et de dessins, de provoquer et d'exécuter des études pratiques et des essais industriels, de vulgariser par des conférences l'emploi des appareils de protection, de susciter enfin tous règlements nécessaires pour rendre obligatoire leur utilisation. Munich, en 1901, suivit l'impulsion donnée ; un musée y fut en effet établi par l'Union polytechnique de Munich ; dans l'esprit des organisateurs il doit constituer une exposition permanente de tout ce qui a trait à la sécurité du travail, à l'hygiène industrielle, aux institutions destinées à l'amélioration du bien-être matériel et moral des ouvriers.

Depuis, un autre musée s'est fondé à Charlottenbourg, près Berlin ; il est plus vaste que ceux que nous venons de citer ; son hall d'exposition présente en rez-de-chaussée une superficie de 1360 mètres carrés ; il possède une galerie supérieure de 830 mètres carrés, soit au total 2190 mètres carrés. Dès 1889, le conseiller Reichli avait eu l'idée de fonder, à la suite de l'exposition générale contre les accidents de travail de Berlin, un musée de prévention il échoua, mais son idée fut reprise par M. de Poszdorzhky, accompagné de l'intérieur, et la création du musée lui en fut décidée. Une subvention de 1.043.000 marks fut votée par le Reichstag, on put donc soustraire un bâtiment entonné et faire grand, il contient une bibliothèque, une salle de lecture, des salles où est installé un musée de la tuberculose et une salle de conférences pouvant contenir deux cents auditeurs. Le Reichstag a voté des subsides sans cesse croissants pour l'entretien du musée, le crédit annuel s'élève actuellement à 40.000 marks. Le musée contient plus de cent machines-outils dont cinquante sont actionnées par une transmission, quinze à vingt par des électro-moteurs.

Depuis le 9 décembre, la France possède également son musée de l'initiative de l'Association des Industriels de France qui obtint de M. Millerand, président du Conseil d'administration des Arts et Métiers, l'allocation du local nécessaire à son établissement. L'Association créatrice compte plus de 30.0 membres rayonnant sur 67 départements ; le Conseil municipal de Paris lui a accordé une subvention de 2000 francs, le Conseil général de la Seine une subvention de même valeur, elle a réuni en outre 42.000 francs de abonnations et souscriptions diverses ; les collections nouvelles spéciales de ses membres s'élèvent à 12.000 francs. Le budget de musée est donc assuré pour l'instant. L'Association a pour but de vulgariser les progrès réalisés dans la voie de la prévention des accidents et de l'hygiène, aussi le musée sera-t-il ouvert gratuitement au public dans les mêmes conditions que les autres galeries du Conservatoire.

Installé dans le galerie Vaucanson, il mesure 30 mètres de longueur, 9 mètres de large et forme un salon central muni de deux ailes latérales. Les appareils et dispositifs protecteurs sont représentés au public soit en modèles, soit en dessins, soit montés sur des machines en mouvement ; ils seront fournis à titre de prêts et non de dons par les inventeurs et les constructeurs ; un copère aussi créateur une exposition permanente en coupant de tous les progrès.

Le musée comprend trois sortes d'objets : 1° des machines en mouvement munies des dispositifs les plus efficaces et les plus pratiques de sécurité et d'hygiène ; 2° des modèles réduits d'autres dispositifs ; 3° des tableaux, dessins et photographies de ce qui ne peut pas être représenté à l'état de modèle.

Dans le salon, à la place d'honneur, se trouve le « bâti du Hulhouse », donné au Conservatoire par Eugène Dollfus, puis ce qui concerne les chaudières et les moteurs, ne grand tableau représentant l'œuvre de l'Association des Industriels de France contre les accidents du travail et les résultats de ses concours annuels internationaux ; dans deux petite salons accessoires, on a placé tout ce qui concerne le transport des blessés, brancards et voitures d'ambulance, ainsi que plusieurs spécimens de machines employées dans la mécanothérapie pour rendre à l'ouvrier sa capacité professionnelle.

Les deux ailes du bâtiment contiennent, la première : les machines en marche ; une transmission aérienne actionnée par deux dynamos électriques transmet le mouvement à cinqi-quatre machines représentant spécialement les industries textiles, le travail du bois et le travail des métaux ; toutes ces machines sont munies des protections nécessaires ; la seconde, les dispositifs protecteurs appliqués dans l'industrie du bâtiment aux échafaudages fixes et volants, ceux imaginés pour le protection des appareils de levage ; treuils, crics, monte-charges et monteurs. Un groupe de meules artificielles protégées et ventilées y figure également. On y a placé en outre les appareils relatifs à l'hygiène industrielle pour la filtration et la stérilisation des eaux, le stérilisation du lait, le lutte contre les buées dans les blanchisseries et teinturerie, la lutte contre l'incendie, enfin une série de dispositifs se rapportant au bien-être, au confort des ouvriers : bains, lavabos, vestiaires, urinoirs, étuves à désinfection.

Notons enfin pour être complet que dans la première aile on trouve encore les appareils destinés à la protection individuelle des ouvriers : lunettes d'ateliers de diverses systèmes, masques respirateires contre la poussière ; appareils destinés au montage des courroies sur leurs poulies, à l'arrêt rapide des moteurs, à la protection contre le seul des essieux dans les métiers à tisser.

Le France, on le voit, n'a plus rien à envier aux nations voisines ; elle ne tardera pas sans doute à se placer au premier rang dans la recherche des moyens propres à développer l'hygiène, la salubrité et la sécurité des usines. Il ne s'agit pas ici en effet de politique qui divise, mais de sentiments généraux qui doivent vibrer dans tous les cœurs !

BERTAL.

Sports et Jeux

VÉLOCIPÉDIE

Sporting-Club de Somain

Dimanche 31 décembre, à 3 heures, aura lieu, au siège social l'assemblée générale des membres du Sporting-Club Somainois.

Ordre du jour : Election du Comité pour 1906 — Election d'un président d'honneur — Matche à faire pour janvier, février et mars.

A 2 heures. — Entraînement obligatoire des équipes 1 et 2 — Arbitre : Revarden.

COMBATS DE COQS

A Lille. — Dimanche 31 décembre 1905, chez Sommers, 8, rue Charles-Quint, Mins, 20 fr. pour 55 fr. au coq gagnant. 6 Sociétés y prendront part. — Mise au pare à 8 heures, après la partie du Marichan.

Mardi 6 janvier 1906. Mariage de la partie contre M. Décaterie, de Fives. 2 de 3 morts pour 50 fr. Paire du plaisir à 10 fr. — Mise au pare à 6 heures précises.

A Hallennes-lez Haubourdin. — C'est dimanche prochain 31 décembre qu'aura lieu à trois heures précises du soir, chez A. Loges-Lelebvre, *A la Violette*, le grand combat de coqs, à de 5 contre la société de la Belle-Vue, de Sainte.

— Dimanche 15 février 1906, à 2 heures, grand concours de coqs annuel. Il y aura 255 francs de prix et douze sociétés y prendront part. Les armes droites réglementaires y seront seules admises.

Douai. — Dimanche 31 décembre, à 4 heures, chez M. Naves, 20, rue St-Amaud, grand concours de coqs, organisé par la société « Les Petits Amateurs », avec 200 francs de prix.

Le concours se composera de 12 parties ; la mise de 15 francs ; armes réglementaires sans caoutchouc.

FOOT-BALL

Union Sportive Tourquènoise

L'équipe première de l'U. S. T. jouera dimanche, à deux heures et demie, sur son terrain, contre l'équipe première du S. C. T. un match comptant pour le championnat du Nord.

A cette occasion nous rappelons aux membres de l'U. S. T. qu'il doivent présenter leur carte à la société au contrôle.

Equipe 1V contre S.C. Mesle 2 à 10 h.

Equipe V a contre R. C. T. 0 à 2 h. 1/2, terrain U. S. T.

Cross Country. — Départ du terrain de l'Ut, à neuf heures.

Jeune France du Lycée du Tourcoing

Coupe H. Rousseau

Le premier match comptant pour la coupe Rousseau a été joué hier sur le terrain de l'U. S. T. à Tourcoing, entre l'Union Athlétique du Collège de Cambrai et la Jeune France du Lycée de Tourcoing. Les Tourquenois ont gagné le match par 3 buts à zéro.

LE NORD

DOUAI

Société des Concerts Populaires. — La location des places pour les quatre concerts de la saison sera ouverte à partir du lundi 8 janvier, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, chez M. Coyeux, concierge de l'Ecole nationale, au Dauphin, où le plan du Cirque municipal est déposé.

Les cartes des abonnés devant porter le numéro de leurs places, il est indispensable que celles-ci soient retournées au bureau de location avant le premier concert qui aura lieu le 21 janvier.

Les abonnés pourront retirer toutes leurs cartes de la saison au versant à M. Coyeux le montant de leur cotisation.

Nous rappelons qu'il existe trois catégories d'abonnements : Stalles et chaises, 12 francs ; premières, 8 fr. ; secondes de loge numérotées, 6 fr. par an.

Acte de courage. — Hier matin, à la sortie de l'école Fortier, l'agent de sûreté Lesecq a arrêté place Carnot un cheval abandonné qui pénétrait au grand trot, risquant d'accoutumer des accidents, et qui, en effet, renversa peu après par son propriétaire, M. Brideux, d'Esquerchin.

Nous apprenons avec plaisir que l'excellent agent a déjà plusieurs actes de dévouement à son actif et que, il y a deux ans environ, il a, en péril de ses vie, mettoient un tonneau furieux qui s'était échappé de la gare et menait la terreur sur son passage.

Inspection des réserves. — Le général Herment, commandant d'armée, a procédé à l'examen de l'instruction à pied des jeunes soldats du 15e d'artillerie.

Accident. — Jeudi après-midi, vers 3 heures, Elisa Debay, 45 ans, ingénieur Lycée, passait rue de Paris, a glissé en mettant au trottoir. Relevée aussitôt, elle fut transportée chez M. Andt, qui constata une rupture d'un tendon.

Etat-civil. — Ou 22 décembre. — Naissances. — Léonard Outilleul — Henri Tastart — Léon Lefebvre — Louise Lopin — Louis Douffet — Jules La Mélinette — Maurice Dutoit — Marceau Dussart — Pierre Franchois.

Mariage. — Entre : Louis Dupois et Marie Doco — Paul Lemoine et Marie Dion.

Décès. — Catherine Vigneron — Adèle Leclercq.

ROOST-WARENDIN. — La police de sûreté de Douai a découvert le jeune homme qui, le lendemain matin du cambriolage du presbytère de Roost-Warendin, se trouvait à la bavue de la gare avec Bailleul, l'un des auteurs présumés du vol, actuellement détenu à la maison d'arrêt.

Longuement interrogé, ce jeune homme, dont nous tairons le nom pour le moment, — car sa complicité semble devoir être écartée, — a reconnu que ce jour là, avant de partir pour Lille, Bailleul se trouvait possesseur d'une somme assez élevée qu'il lui a montrée, et qu'il a eu partie dépensée à Lille le même jour, au achat de vêtements.

A la suite de cette déposition Bailleul sera de nouveau mandé par le magistrat instructeur.

VRED — Un incendie a détruit nos meuls de récoltes appartenant à M. Emile Pinta.

Les pertes, peu importantes, sont couvertes par une assurance.

VALENCIENNES

Le Jour de l'An. — Le municipalité est recevra pas à l'occasion du Nouvel An.

Concours international de musiques. — La Commission municipale des fêtes a décidé l'organisation en 1906, d'un concours international de musique. Ce concours, accessible seulement aux sociétés du 1re, 2e et 3e divisions, aura lieu le dimanche 17 juin, pour les orphéons ; le Dimanche 24 juin pour les fanfares et les harmonies.

Nous publierons ultérieurement les dispositions réglementaires.

Les suites d'un accident d'automobile. — Le tribunal a rendu, au début du audience correctionnelle, son jugement dans une affaire d'accident survenu le 6 juillet 1904, rue des Récollets, et dont nous avons entretenu nos lecteurs il y a huit jours.

M. Heubourdin, de Vieux-Condé, qui venait à une allure vertigineuse de chez M. Oswald, ne pouvait voir un cycliste. M. Collet, représentant de commerce à Paris, qui, arrivant en sens inverse, se trouvait coché par une poussière en déchargement dans la rue M. Collet fut renversé, blessé et transporté à l'Hôtel-Dieu. Il en sortit convalescent, mais il mourut récemment, ainsi que nous l'avons dit.

Ses parents intentèrent une action civile contre M. Heubourdin auquel il réclamaient 30.000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal a accordé 5140 francs, plus 200 fr. d'amende.

L'accident de tramway de la Blanche-Borne. — On se souvient de l'accident dont fut victime M. Lauretta, ouvrier à la fosse Saint-Louis, qui en descendant de tramway avenue de Condé, tombe et est les jambes broyées.

La compagnie fut assignée par le blessé et le tribunal a rendu, mercredi, son jugement dans cette affaire ; il accorde à Lauretta 28.000 francs à titre de dommages et intérêts.

Cercle d'études sociales. — Entretien des lézes du jour de l'an. Il n'y aura pas, ce soir, de conférence.

Mercredi 10 janvier, à 8 heures et 1/2 du soir, la Symphonie « les Enfants de Valenciennes » présidée par M. Ch. Lemaire, présentera à nos lèvs musicale qui aura lieu au Cercle, une Vieille Poissonnerie, et sont nous publierons le programme ultérieurement.

D'ores et déjà, le Comité du C. E. S. compte que les adhérents et leurs familles seront nombreux à ce concert qui sera vraiment son soirée d'étrennes.

Gymnastique. — La Société de gymnastique *En Avant*, a transféré son siège passage Bocq, 2 et 4, dans l'ancienne Salle des Ventes.

Accident. — Gaston Claisse, 8 ans 1/2, demeurant rue Gérin, a été renversé par la voiture de M. Hector Weil et n'a pas heureusement tiré avec de légères contusions.

Théâtre. — Dimanche 31 décembre, « Michel Strogoff », et « Les Cinq Chaus de la Varenne », folle vaudeville en 4 actes. Entre les deux pièces, Ouvertures de « Fra Diavolo » (Auber) et du « Torédor » (Adam), par l'orchestre.

Etat-civil. — Décès. — Joseph Delaby — Etienne Poutre — Philippine Bereduin.

SAINT-AMAND. — Dans ces dépendance de ses ateliers de chaudronnerie, M. Maurice Baudet avait établi une remise d'automobiles ; par mesure de propreté, il avait fait creuser un trou de dimensions suffisantes pour que la véhicule, placé sur deux poutrelles en bois, pût être nettoyé et que l'eau et l'essence s'écoulassent dans l'excavation.

Vendredi, cers onze heures de matin, son conducteur vaquait de placer l'auto sur les poutrelles, lorsque une cendre rouge, jaillit d'un réservoire, vint rouler dans le trou, mettant le feu à l'essence ; aussitôt une énorme flamme jaillissait faisant explosion. Bondant l'auto et abandonnant le conducteur qui eut la jeune gauche et les chevaux en pas blessés.

Le commencement à l'incendie qui enflammait fut promptement éteint.

— Vendredi, Jeanne Leloup, ouvrière dans les ateliers de Mlle Maquet et Deneux, était occupée au tragnant d'aiguille dans l'intérieur de l'index.

ANZIN. — A l'occasion du jour de l'an, la municipalité recevra ce soir entre 6 et 7 heures.

— La *Société chorale* donne la Sainte-Cécile par un banquet qui aura lieu dimanche prochain à 4 heures 1/2, à la Mairie.

CAMBRAI

ARRESTATION. — Le police a arrêté Jeanne Merle, pour vol d'une montre et de divers effets d'habillement au préjudice de MM. Pluchard et Saint-Aubert.

CAUDRY. — Dans la nuit du 24 au 25, vers deux heures du matin, un incendie a détruit complètement une meule de 800 poilissons établie à proximité de la briqueterie de M. Vanhaël Henri, entrepreneur, à Caudry.

Les pertes sont évaluées à 1400 francs environ ; il y a assurances pour 1000 francs.

La cause du sinistre est inconnue.

AVESNES

FONTAINE-AU-BOIS. — Un incendie s'est déclaré chez M. Monier, cultivateur, demeurant à Fontaine-au-Bois ; il a détruit la maison d'habitation et dépendances ; deux voitures, un manège de quarante chevaux de bois, des tentes, des tapis, trois orgues, la majeure partie du mobilier ainsi que les fourrages. Les dégâts sont évalués à 18.000 fr. ; il y a assurance.

DUNKERQUE

M. Deloryest nommé huissier à Dunkerque, en remplacement de M. Catour.

Matelot asphixié. — M. Charles Acarl, matelot pêcheur à bord du bateau 1314 amarré près de Tixier, a été trouvé privé de connaissance dans la cambuse de son bateau, il avait imprudemment allumé un réchaud à charbon de bois.

Acarl a dû transporté à l'hôpital dans un état alarmant.

Les recouvreurs du Port. — Des enquêtes sont ouvertes sur difficoulte sur le compte du port :

Un lot de farrailla a été enlevé au préjudice de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Les auteurs présumés sont deux journaliers les nommés Mouberron et Latour.

Trois autres vols d'orge et de maïs ont été commis par les nommés Charles Monnes, Emile Tange, Marie Wecker, Eulalie Vanheulle, Marguerite Delcambre et Elise Mylle.

Renversé par le tramway. — M. Henri Wyon, âgé de 57 ans, journalier, demeurant à Rosendaël, passait dans la rue de l'Eglise. Wyon, quicetsourd, n'entendit pas le timbre de car électrique et descendit du trottoir au moment où le véhicule arrivait à pa bouteur. Le malheureux fut rejeté sur le trottoir, où il vint tomber tête première. Il fut relevé la figure toute ensanglantée et immédiat et avec plusieurs dents brisées. Il se plaignait aussi des douleurs internes. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Lefebvre, le blessé a ultérieurement en voiture à son domicile.

BOURBOURG. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Envaine, cabaretier. Grâce à la promptitude des secours apportés par les voisins, le feu put être rapidement éteint. Les dégâts un mal qui de quelques centaines de francs.

BONDSCHOOTE. — Hier matin à l'arrivée du train de chemin de fer des Flandres, une femme Vienne, âgée d'une quarantaine d'années, traversait le passage à niveau.

La femme Vienne, qui a la réputation de lever parfois le coude, ne vit pas le train et s'engagea dans le passage : la locomotive l'atteignit et, fort heureusement, la projeta sur le côté, où elle se fit so tombant une profonde blessure à la tête. On se croit pas que la blessure puisse avoir de suites graves.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

AVION. — L'élection d'un délégué à la sécurité des ouvriers mineurs pour le fosse n° 3 des mines de Lens, aura lieu à la mairie d'Avion, le dimanche 14 janvier 1906.

BÉTHUNE

LENS. — En vertu d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 1905, les élections des délégués mineurs auront lieu le dimanche 14 janvier prochain à Lens, pour les circonscriptions des fosses 1 et 16, 4, 9 et 12 de la Compagnie des mines de Lens.

S'il y a lieu, le scrutin de ballotage aura lieu le 21 janvier.

SAINS-EN-GOHELLE. — Un individu masqué s'est introduit vers 6 heures du matin

---

LA

Jolie Mendiante

Grand Roman Populaire et Dramatique

PAR

JULES MARY

DEUXIÈME PARTIE

FANCHON AMOUREUSE

— Barbet, tel dit Fanchon, faites vos excuses à madame pour votre vilaine conduite, le bruit que vous avez fait.

Barbet, de ses deux pattes, ramena ses oreilles sur ses yeux et les tamponna comme s'il pleurait. En même temps, il grognait doucement.

— Allons, c'est bien, je vois que vous regrettez d'avoir été bruyant, je vous pardonne, et demande à Mademoiselle de Beauchamp en faveur du chien.

Il alla se coucher auprès de sa maîtresse.

Mon pauvre Barbet, et Georget était gentil tout à fait heureux de son amitié.

La jeune fille se tourne vers madame de Beauchamp.

— Grâce à vous, cette espérance était sur le point de se réaliser, madame, mais désespéré, croyant que je l'avais oublié, Fanchon sanglota.

— Vous reverrez votre frère, ma chère enfant, consolez-vous, lui dit madame de Beauchamp, touchée de sa douleur. Peut-être en ce moment vous cherche-t-il.

— Espérez, Fanchon, vous verrez des jours heureux, vous le mériter, vous serez réunie à votre frère, dit Jacques à la jeune fille, qui le remercia d'un regard reconnaissant.

Après avoir pris congé de la famille de Beuchamp, Fanchon retourna à pied chez elle. Il faisa tiu temps superbe. Les marronniers de l'avenue des Champs-Elysées érigeaint leurs pompons roses et blancs. Le soleil, à gauche de l'Arc de Triomphe se couchait dans la pourpre. Des enfants couraient, heureux, sous les arbres refleuris, autour des massifs embaumés. Les oiseaux se poursuivaient avec des cris joyeux. La gaîté de la nature, dans ce parure printanière, gonflait d'espoir le cœur de Fanchon. Elle suivit les quais et arriva chez elle. Son concierge, un vieux bonhomme à calotte de velours, la pria d'entrer dans la loge.

— J'ai quelque chose à vous dire, fit-il d'un air mystérieux.

— Est-ce que c'est grave, demanda Fanchon gaîment.

— Je ne s'en sais rien, mais écoutez seulement, vous en jugerez.

Il renifla une prise de tabac et commença :

— Figurez-vous, mam'zelle, qu'il est venu une espèce d'ectrogot ; il m'a questionné sur vot'compte. Il voulait savoir ceci, cela, un tas d'choses !

— Quelles choses ?

— Si vous recevies des visites, si vous viviez seule, si vous n'aviez pas d'parents. Y tenait surtout à c'que vous recevisse un jeune homme du même âge que vous, qui vous ressemblait comme deux gouttes d'eau, qu'était p'lète bien votre frère, à c'que disait c'l'homme.

— Que lui avez-vous répondu ?

— Rien du tout ! C'est-à-dire si, j'lui ai dit que j'n'étais pas d'la police et qu's'il en était, lui, qu'il aille questionner ailleurs.

— Vous avez bien fait.

— N'est ce pas ? Et puis, j'vous dirai, sauf vot' respect, qui m'déplaisait c' particulier-là ; il a une de ses têtes carrées de *Boches* qui m'tournait au'l'cœur. C'est gros, c'est énorme, c'est gonflé d'choucroûte et d'bière, et ça a un air sournois à n'pas prendre avec des pincettes.

— Donnez-moi le signalement de cet homme ? demanda Fanchon prise d'une vague inquiétude. Comment est-il, quelle est sa mise ?

— Oh ! très bien mis, du drap fin, des breloques, mais s'empêche qu'il a tout d'même l'air d'un sauvage malgré ses ses beaux habits ! Quant à son physique, il est assez *mémorable* pour que je vous l'détaille en *artiste* ; c'est un grand mastoc à cheveux rouges, aux sourcils en touffes sur des yeux bêtes et méchants ; ça vous a des pattes énormes et poilusa comme une bête des bois, c'est affreux, mam'zelle !

A ce signalement, Fanchon éprouva un serrement de cœur ; elle reconnut Anspach.

— Je vous remercie, dit-elle au concierge.

— Y a pas d'quoi, répondit le bonhomme ; mais, c'est égal, méfiez-vous, mam'zelle Fanchon, de c'te tête d'Allemand. J'ai tenu à vous avertir.

— Vous avez bien fait.

Fanchon monta chez elle. Elle se sentait vraiment inquiète. Etait-ce bien Anspanch qui venait l'espionner ? Que lui voulait-il ? Quel intérêt avait-il à s'informer ainsi de ses actes ?

Elle se répéta ce qu'elle venait d'apprendre, cherchant dans les paroles du vieux concierge à deviner sur quel point avaient surtout porté les questions de celui qu'elle croyait bien être Anspach.

Un éclair traversa ses cerveau. Elle se pressa toute pâle.

— C'est Georget qu'il cherche, s'écria-t-elle. C'est Georget qu'il veut tuer ! Oui, je le sens, une voix mystérieuse me le dit.

Ses pensées roulaient lumineuses dans ses tête. Mille idées lui venaient à la fois.

— C'est Dieu qui a voulu que je se revienne pas ici avec lui. C'est Dieu qui l'a fait s'évader au moment où j'arrivais, croyant le sauver. Si grâce à la protection de madame de Beauchamp, j'avais pu obtenir la libération de Georget, le ramener ici, il retombait dans les mains d'Anspach ! D'Anspach qui me corvoille, me guette depuis longtemps sans doute, espérant arriver par moi jusqu'à Georget !

« Et je me désespérais de cette évasion qui lui fait éviter la mort qu'Anspach lui réservait ! Je dois, au contraire, remercier Dieu de sa bonté.

Elle reprit le cours de sa rêverie :

— Quel peut être le motif de la haine dont Anspach poursuit mon pauvre Georgel ? La vengeance du coup de couteau dont, pour lui échapper, Georget l'a frappé ? Non ! Il l'avait volé à ses parents. Plus tard, il a assassiné mon bon père Girodias pour s'emparer de Georget. Anspach est la main armée par les persécuteurs inconnus de mon pauvre frère adoptif.

Quels sont donc les misérables qui ont tant d'intérêt à la mort d'un enfant ?

Elle se souvint de la description que le concierge venait de faire du costume d'Anspach.

— Il est bien vêtu, presque richement, dit-elle lentement, forçant sa réflexion sur ce détail.

Après un instant, elle murmura :

— C'est que ceux qui veulent la mort de Georget sont riches ; ils peuvent avoir à leur solde cet Anspach !

« Depuis des années, il reçoit le prix du sang qu'il a promis de verser, et ce sang est celui de mon frère !

C'est presque à haute voix qu'elle prononçait ces dernières paroles. Elle répéta pensive :

— Mon frère ! J'en arrive à croire que Georget l'est vraiment ! Je sais le contraire. Cependant il me semble que si nous avions eu la même mère, je ne l'aimerais pas plus que je l'aime !

Les paroles de l'homme qu'elle devinait être Anspach, ces paroles dites par lui au vieux concierge : « Est-ce qu'un jeune homme lui ressemblant comme c'il était son frère ne demeure pas avec elle ? » passèrent comme un trait de feu dans son esprit.

Ressemblait-elle donc à Georget ? Jamais elle n'avait constaté cette ressemblance entre eus. Il était presque brun, elle était blonde. Tous deux avaient de grands yeux bleus, mais ceux de Georget étaient d'un bleu presque noir ; les siens, clairs, lumineux. Ils ne se ressemblaient évidemment pas.

Jamais sa mère Catherine n'avait parlé de cette ressemblance, et elle n'eût pas manqué de le faire si, ainsi que